

CQP « Guide de VTM à guidon » Calendrier VAE

Année N (exemple pour 2019)

1^{ère} promotion annuelle

Le candidat	La FFM
Dépôt de la partie 1 « recevabilité » : 15 décembre année N-1 (exemple : 15/12/2018)	
	Notification de la recevabilité : mi-janvier année N (exemple : 15/01/2019)
	Transmission du dossier de demande pour la partie 2 « Dossier de validation » : mi- janvier année N (exemple : 15/01/2019)
Rédaction partie 2 « Dossier de validation »	
Dépôt de la partie 2 « Dossier de validation » : 15 mars année N (exemple : 15/03/2019)	
	Analyse du « dossier de validation » par des évaluateurs mandatés par la FFM : Avril année N
Entretien (1) et/ou mise en situation d'encadrement (2) : Mai – juin année N	
	Jury plénier de la branche professionnelle : Fin juin année N (ex. : 26/06/19)
	Notification au candidat des décisions du jury plénier de la CPNEF des métiers du sport (branche professionnelle)

(1) : sur demande du candidat ou des évaluateurs après examen du dossier

(2) : sur demande des évaluateurs à l'issue de l'entretien

2^{ème} promotion annuelle (exemple pour 2019)

Le candidat	La FFM
Dépôt de la partie 1 « recevabilité » : 15 mai année N (exemple : 15/05/2019)	
	Notification de la recevabilité : mi-juin année N (exemple : 15/06/2019)
	Transmission du dossier de demande pour la partie 2 « Dossier de validation » : mi-juin année N (exemple : 15/06/2019)
Rédaction partie 2 « Dossier de validation »	
Dépôt de la partie 2 « Dossier de validation » : 15 septembre année N (exemple : 15/09/2019)	
	Analyse du « dossier de validation » par des évaluateurs mandatés par la FFM : Octobre année N
Entretien (1) et/ou mise en situation d'encadrement (2) : Novembre - décembre année N	
	Jury plénier de la branche professionnelle : Mi- décembre année N (ex. : 18/12/19)
	Notification au candidat des décisions du jury plénier de la CPNEF des métiers du sport (branche professionnelle)

(1) : sur demande du candidat ou des évaluateurs après examen du dossier

(2) : sur demande des évaluateurs à l'issue de l'entretien

Tarifs

Frais d'inscription et d'instruction de la « Recevabilité » : 120 € TTC non remboursables

Frais d'analyse du « Dossier de validation » et d'évaluations : 480 € TTC

Le règlement doit être effectué à l'aide de 2 chèques établis à l'ordre de la FFM.

Les dossiers sont à demander à la FFM par :

Courriel : phebert@ffmoto.com

Courrier : FFM, 74 avenue Parmentier – 75011 PARIS